

COMMISSION LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

Mercredi 30 novembre 2011

COMPTE-RENDU

Présents : Alain Rouxel, Simone Faulhaber, Alain Coquart, Catherine Bailhache, Martine Vessière, Gérard Chambon, Jean-François Burgos

Questionnaire sur le bénévolat et les bibliothèques

La compréhension du questionnaire n'a pas été complètement satisfaisante, certains ayant compris qu'il ne s'agissait que des bénévoles travaillant *dans* les bibliothèques. Douze villes ont ainsi répondu n'entretenir aucun lien avec le bénévolat. Autre manque : le questionnaire ne demandait pas de signature, d'où l'incertitude quant à savoir si ce sont des bibliothécaires ou des élus qui ont répondu. Alain Coquart, par exemple, découvre la réponse de Rennes au cours de la réunion. Quoiqu'il en soit, le retour a été important (plus de 40 réponses) et les enseignements très intéressants.

Vincent Rouillon est chargé de faire une synthèse des questionnaires pour la *Lettre d'Echanges*, laquelle donnera aussi la position de la FNCC sur ce point.

Alain Rouxel fait un premier bilan.

- Sauf exception (très petites communes rurales), personne n'imagine que le bénévolat puisse être une solution de substitution au travail des professionnels (ici, l'identité de la personne qui a répondu est peut-être importante : si ce sont les bibliothécaires eux-mêmes, il est bien normal qu'ils n'envisagent pas un tel rôle de substitution...). Par ailleurs, l'intercommunalité apparaît souvent comme un moyen de professionnalisation.
- L'esprit général, en lien avec un très grand nombre de structures, est celui d'un enrichissement de l'action de la bibliothèque par des initiatives – souvent à caractère expérimental – qui pourraient difficilement être prises en charge par les bibliothécaires eux-mêmes.
- Ces initiatives concernent souvent un petit nombre de gens (bébés, enfants, immigrés, personnes âgées, personnes handicapées...), dans des champs divers, au-delà du seul aspect de la politique de la lecture publique : social (portage à domicile, présence auprès des personnes âgées ; éducation (non pour se substituer aux enseignants, mais en complément)...
- Ce sont habituellement des partenariats ponctuels, d'ordre plus culturel ou artistique que de service public de la lecture. Par exemple des animations, en lien avec des structures associatives.
- Les bénévoles ne sont pas simplement des gens de bonne volonté, mais des personnes possédant une compétence spécifique extérieure à celles faisant partie du métier de bibliothécaire : compétence d'alphabétisation, pour des ateliers d'écriture... Ce qui constitue un véritable atout supplémentaire aux missions des bibliothèques.

Cette brève analyse suscite un certain nombre de réflexions :

- Cette richesse des formes que prend le bénévolat est étonnante (Catherine Bailhache).
- « *Cet esprit de complémentarité et non de substitution montre que ce serait un réel appauvrissement que de ne pas travailler avec des bénévoles. Après avoir lu ces réponses au questionnaire, je suis beaucoup plus convaincu qu'auparavant des riches possibilités que cela ouvre...* » (Alain Rouxel).
- Exemple d'Apte : une fonction d'accueil et même de choix des documents est attribuée aux bénévoles... « *Ça fait beaucoup !* » (Gérard Chambon). Alain Rouxel : « *C'est l'exception qui m'a le plus interpellé. Ils envisagent même de créer une association de bénévoles, car ils manquent de moyens...* » Apte a tout de même 11 000 habitants. Cela pose un problème (Alain Coquart).
- Ce qui est frappant : une nouvelle "race" de bénévoles semble apparaître, des personnes avec des compétences propres, encadrés par des associations, comme Lire et faire lire. Il ne semble plus y avoir de bénévolat spontané, mais une réelle volonté de servir à quelque chose dans le cadre d'une politique suivie. On peut imaginer que ce nouveau bénévolat compétent va se développer et anticiper qu'on en aura de plus en plus besoin (Alain Coquart).

- Il existe à Guérande une Bibliothèque pour tous et une association qui vient pour les tout-petits, avec des bénévoles formés.
- Pour Jean-François, cette évolution vers un bénévolat de compétence existe aussi en musique. *« Il faut envisager les choses selon le trépied suivant : bénévolat amateurs, bénévolat en amateur (des compétences professionnelles mises bénévolement au service d'un public), et professionnalisme (rémunéré). Il y a une différence entre "en amateur" (à titre professionnel) et "amateur". Le bénévolat en amateur se développe de plus en plus. Je crois qu'il faut que nous soyons ici très clairs sur cette volonté d'exercer une compétence sans être rémunéré. C'est l'opposition ancienne entre otium (le loisir qualifié) et negotium. Nous devrions approfondir notre réflexion sur cette base. »*
- Vincent Rouillon exprime le même trépied ainsi :
 - o le professionnel bénévole,
 - o l'amateur compétent, c'est-à-dire quelqu'un qui pratique de manière non professionnelle une activité et dont le savoir-faire, qui peut être élevé, et est éventuellement mise au service de la communauté,
 - o l'amateur de bénévolat, avec une activité exercée de manière amateur (sans qualification).
- Alain Rouxel évoque, à Chartres-de-Bretagne, le cas d'un atelier d'écriture indépendant, mais qui se tient dans la bibliothèque, proposé par des enseignants (cf. le Groupe français d'éducation nouvelle/GFEN, qui entretient de très bonnes relations avec les bibliothèques). C'est le cas de professionnels bénévoles.
- La même chose existe à Nogent-sur-Marne, mais de manière rétribuée.
- Gérard Chambon estime qu'il faut bien préciser combien il est difficile, parfois, d'opérer la distinction. Quoi qu'il en soit il faut souligner que le bénévolat ancien semble dépassé.
- Déborah Münzer fait remarquer qu'à Nogent-sur-Marne, il y a des compagnies professionnelles qui justifient en partie par leur bénévolat en amateur leur demande de subvention. Ce qui est problématique.
- Il existe aussi des "bibliothèques pour tous" qui s'imposent aux communes et qui ont un fonctionnement un peu contestable, par exemple en faisant payer pour les livres. Certaines disent que c'est gratuit pour les enfants, ce qui sous-entend que ça ne l'est pas pour tout le monde. Ces bibliothèques sont d'ailleurs bien souvent en très mauvaises relations avec la bibliothèque publique. *« Mais je crois que la FNCC ne peut donner de point de vue sur ces pratiques, car sans doute les communes sont-elles contraintes de "faire avec"... Ce serait s'immiscer dans les affaires des communes »* (Alain Rouxel).

Est convenu que devront figurer dans la synthèse les points suivants :

- l'approche sur les professionnels intervenant en bénévoles (ou bénévoles compétents),
- la tendance à la professionnalisation, *via* l'intercommunalité,
- l'esprit de complémentarité et non de substitution,
- dans ces conditions, l'intérêt du bénévolat.

Pour Catherine Bailhache, il importe de dire que le bénévolat doit être encadré. Gérard Chambon ajoute qu'il doit s'inscrire dans le cadre du projet de la bibliothèque.

La synthèse sera remise à la chargée de mission du ministère qui mène l'enquête sur le bénévolat en bibliothèque (donc à rédiger avant les fêtes de fin d'année). Avec les questionnaires reçus. La FNCC honore ainsi son engagement à apporter son aide.

Vincent Rouillon se demande si, par rigueur et respect pour les professionnels, il ne faudrait pas faire un entretien avec des représentants des bibliothécaires sur cette question...

Est évoqué l'idée d'inviter la chargée de mission du ministère au CA de janvier, pour qu'elle expose les résultats de son enquête. Peut-être est-ce là qu'il faudrait aussi inviter un représentant des bibliothécaires.

Le Congrès de l'ABF. Thème : "La bibliothèque, une affaire publique". L'ABF souhaite une forte présence de la FNCC, qui a été invitée à la première réunion de préparation du congrès. Gérard Chambon s'y est rendu, en observateur. *« Réunion un peu bizarre. Ils ont cherché le titre pendant plus d'une heure... C'était en fait la réunion zéro. J'ai dit être là en tant qu'observateur. Ils souhaitent solliciter Philippe Laurent pour leur AG. Je ne suis pas allé à la deuxième réunion, qui a eu lieu hier. J'irai à la prochaine. »*

AG des bibliothèques d'Ile-de-France, le 12 décembre. Autre sollicitation. Il serait intéressant d'en être. Gérard Chambon s'y rendra. Il évoquera le projet de construction de médiathèque dans sa ville et il parlera aussi de l'impact sur les bibliothèques du passage du taux de TVA réduit de 5,5% à 7% (communiqué de la FNCC).

Les propositions de Pascal Visset. Deux thématiques, les formats et l'intercompréhension.

La question des formats est très complexe, note Alain Rouxel. Pascal Visset a toutefois rédigé une note très claire : il s'agit de l'évolution des formats de données dans les catalogues des bibliothèques. L'évolution vers un "web de données" et de leur nécessaire possibilité d'échange, et donc de compatibilité, entre bibliothèques. Le "web de données" se dit aussi "web sémantique", une technologie qu'emploieront les moteurs de recherche d'Internet, en particulier Google. Si les bibliothèques n'emploient pas un format compatible avec le "web sémantique", leurs catalogues seront illisibles ou invisibles sur la Toile. Autre danger : ne pas bénéficier de l'apport de cette technologie qui permet un "feuilletage" : la recherche par mots-clefs à l'intérieur des contenus des documents (open data) et non seulement par titre. Or les catalogues actuels des bibliothèques, en format MARC depuis des décennies, sont incompatibles avec le "web sémantique", lequel sera opérationnel d'ici cinq à dix ans. Le nouveau format s'appelle RDA (*Resource Description and Access*). Il s'agit donc que les bibliothèques ne s'équipent pas de logiciels voués à être rapidement obsolètes, car c'est un investissement non négligeable. Autre risque : créer une fracture numérique entre le Net et les bibliothèques.

Il est décidé de faire une alerte sur ce point dans *la Lettre d'Echanges* dès ce mois de décembre, car les budgets sont en train d'être finalisés.

L'intercompréhension, autre proposition de travail de Pascal Visset. Sa note explique qu'on part du principe suivant : je parle ma langue, tu parles ta langue, nous nous comprenons. Cela se fonde, d'après les travaux de la linguiste Claire Blanche-Beneveniste, sur la distinction entre les compétences de compréhension et celles de production des langues, les premières étant beaucoup plus faciles à acquérir que les secondes. Point de départ de l'intercompréhension : les langues appartenant à une même famille linguistique (par exemple les langues romanes pour le français) et l'écrit (lecture). Parmi les enjeux : appliquer concrètement le concept de la bibliothèque comme lieu de vie en lui donnant un contenu pédagogique et culturel réel. Autres enjeux : dédramatiser l'approche des langues étrangères, développer la compréhension et l'intérêt pour la culture des autres, développer une éthique de l'échange pour contrer l'hégémonie d'une langue dominante, l'apprentissage en commun... Quoi qu'il en soit, la bibliothèque semble être le lieu le plus approprié pour pratiquer l'intercompréhension (projet soutenu par le ministère de la Culture).

Pour Alain Rouxel, cette perspective apparaît très intéressante. Des expériences sont menées à la bibliothèque de Sceaux, la bibliothèque convenant ici tout particulièrement car l'intercompréhension s'adresse surtout aux adultes et participe de son rôle de promouvoir l'auto-formation. Peut-être le thème pourrait-il être abordé au CA de janvier...

Jean-François Burgos rappelle que cela va dans l'esprit du travail du pédagogue Jacotot (cf. *Le Maître ignorant*, de Jacques Rancière).

Vincent Rouillon note que l'intercompréhension fonctionne activement avec les langues régionales, beaucoup les comprenant sans pouvoir les parler...

Martine Vessière remarque « *qu'on a déjà eu beaucoup de mal à faire la France* », et que cette dimension ne lui paraît pas très opportune.

La discussion se conclut sur l'idée d'inviter Pierre Janin, en charge de cette question à la DGLFLF, et Pascal Visset.

Contacts. Alain Rouxel a repris contact avec la sénatrice UMP Colette Mélot, rapporteure sur la loi sur le prix unique du livre numérique et vice-présidente de la commission culture du Sénat. Elle serait très intéressée de venir en parler, notamment du suivi de la loi (comité de suivi). Il faut donner une réponse...

Consortium d'achat de documents numériques. L'interlocuteur est ici Dominique Lahary, de l'IADB. Alain Rouxel explique qu'il s'agit de refondre la plateforme CAREL (Consortium pour l'accès aux ressources électroniques en ligne) en un consortium élargi auquel participeraient les collectivités mais sans que celles-ci en deviennent les financeurs. Les bibliothécaires ont obtenu que cela reste dans les mains de la BPI. Pour le moment, ne sont impliqués dans la réflexion que les professionnels des collectivités. Un tel consortium qui pourrait fonctionner avec une association de collectivités (un deuxième collègue, aux côtés de celui des professionnels ?). Le consortium doit être mis en place en 2012. Dominique Lahary demande si la FNCC a un avis à donner sur cette question.

Jean-François Burgos fait remarquer qu'Emmanuel Cuffini, membre du Bureau de la FNCC, travaille à la BPI.

Catherine Bailhache se demande pourquoi impliquer les collectivités puisque la BPI veut être l'expert...

Vincent Rouillon explique qu'il s'agit de créer un groupe assez solide et mutualisé de collectivités afin de pouvoir peser sur les fournisseurs de fichiers non seulement dans les négociations financières mais aussi dans la nature des "bouquets" de données qu'ils proposent aux bibliothèques, ces bouquets correspondant souvent assez mal à leurs besoins spécifiques.

Rencontre avec Nicolas Georges. Alain Rouxel a préparé une lettre où il cite les thèmes qui pourraient être abordés avec le directeur du service du livre : bibliothèque et numérique, consortium, loi sur le prix unique du livre numérique, question des formats des catalogages, le bénévolat, le dispositif 50 heures/50 bibliothèques, les labels LIR, bibliothèques et marchés publics, un label pour l'édition, le Printemps des Poètes... Sur la question des éditeurs, il estime qu'une vraie réflexion est nécessaire et qu'il faudrait se rapprocher de la FILL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture).

Marchés publics et librairie indépendante. Alain Coquart explique qu'à Rennes, ce sont les librairies locales, et non les grossistes, qui obtiennent la plus grande part des marchés publics. Gérard Chambon aussi dans sa ville grâce à la division des demandes en lots : « *Politiquement, on a servi en priorité les gens de la ville.* »

Pour autant, Alain Rouxel fait savoir que les libraires regrettent que beaucoup de villes ne fassent pas leur travail en ce sens pour les soutenir.

Martine Vessière confirme que chez elle on donne des bons d'achats à la FNAC aux bacheliers qui obtiennent une mention. « *C'est lamentable...* »

Jean-François Burgos regrette sa méconnaissance du principe de l'allotissement, principe nécessaire pour mettre les marchés publics de livres à la portée des moyens des petites librairies. Autre problème, la pratique de promotion des centrales d'achats pour les lycées.

Une alerte sur les marchés publics et les petites librairies sera faite dans *la Lettre d'Echanges*. Avec aussi le rappel qu'il est possible aux élus à la culture de participer aux commissions d'appels d'offres dans leur domaine. Martine Vessière ajoute qu'il faut faire un lien vers le vademécum du ministère sur les marchés publics.

Intitulé de la commission. Jean-François Burgos s'interroge sur la pertinence de garder le mot "livre" dans l'intitulé dans la mesure où l'on assiste à un basculement vers le e-book... « *La commission pourrait s'intituler juste "lecture publique", sans référence à un support particulier.* »

Gérard Chambon n'y est pas favorable, car la lecture publique est une démarche et le livre reste le support principal. « *Un livre numérique est encore un livre.* » Vincent Rouillon estime que le mot livre permet d'inclure les problématiques des librairies et des éditeurs, la lecture publique concernant essentiellement les bibliothèques. Martine Vessière se demande s'il ne faudrait pas juste ajouter un s à livre...

Les référents :

- Edition : Alain Coquart
- Librairies : Alain Rouxel
- Numérique et livre (bibliothèques) : Martine Vessière
- Vie des bibliothèques (horaires, bénévolat...) : Catherine Bailhache
- Publics "empêchés" : Gérard Chambon
- Printemps des Poètes : Simone Faulhaber et Vincent Rouillon

Question aux candidats

Le passage de la TVA à taux réduit de 5,5% à 7% impacte les bibliothèques et menace gravement des libraires. Les marges dégagées par la technologie numérique ne bénéficient pas aux auteurs... Comment soutenir ces acteurs essentiels du livre et de la lecture publique ?

*Compte-rendu rédigé par
Vincent Rouillon, le 9 décembre 2011*